



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:  
Bid Receiving/Réception des soumissions**

RCMP/GRC  
**Robyn Dagg**  
Procurement and Contracting Services, M1,  
Mailstop #15  
73 Leikin Drive  
Ottawa, ON K1A 0R2

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

<b>Title – Sujet</b> Ateliers sur la gestion de projets		<b>Date</b> 9 mai, 2018
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 201801648		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 002
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 201801648		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	2:00PM	EDT (Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée l'Est)
<b>On / le :</b>	5 juin, 2018	
<b>F.O.B. – F.A.B</b> Destination	<b>GST – TPS</b> See herein/ Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein/ Voir aux présentes
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Robyn Dagg		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 613-843-3872		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 613-825-0082

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein/ Voir aux présentes	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission;
- modifier l'invitation à soumissionner en conséquence, le cas échéant.

## Questions et réponses – Série 2

**Q1.** Question 1 relative à l'exigence obligatoire O1 – « La ressource proposée doit être un professionnel en gestion de projets (PMP) détenant une accréditation valide. »

Est-ce qu'un conseiller ayant réalisé plusieurs cadres de gestion de projets pourrait permettre de rencontrer cette exigence obligatoire? (comme par exemple : Macroscopie de DMR, un guide méthodologique utilisé par un très grand nombre d'entreprises et d'organismes gouvernementaux).

**R1.** Vous devez être un professionnel certifié en gestion de projets.

**Q2.** Question 2 relative à l'exigence obligatoire O2 – « La ressource proposée doit avoir acquis une expérience d'au moins un (1) an dans l'animation d'un atelier sur les principes fondamentaux de la gestion de projets au cours des trois (3) dernières années ».

Nous sommes en mesure de proposer un conseiller senior qui réalise des mandats de gestion de projets en alternance à des petits mandats de formation en gestion de projet, non seulement sur les principes fondamentaux de la gestion de projets mais également qui est en mesure de partager avec son auditoire son expérience pratique allant bien au-delà des principes et de la théorie, mais qui n'a pas l'équivalent d'un an d'expérience en formation et animation d'atelier sur la gestion de projet au cours des 3 dernières années. Est-ce qu'il serait possible de retirer l'exigence d'avoir cette expérience au cours des 3 dernières années?

**R2.** Veuillez consulter la modification à l'invitation ci-dessous.

**Q3.** En ce qui concerne l'exigence obligatoire O2 – « La ressource proposée doit avoir acquis une expérience d'au moins un (1) an dans l'animation d'un atelier sur les principes fondamentaux de la gestion de projets au cours des trois (3) dernières années. **Remarque :** L'expérience doit être démontrée (mois et année). »

Il peut être difficile de trouver des instructeurs comptant une année complète d'expérience dans l'animation du même cours, surtout s'il s'agit d'un cours de 2 ou 3 jours. Envisageriez-vous de réviser l'exigence obligatoire O2?

**R3.** Veuillez consulter la modification à l'invitation ci-dessous.



**MODIFICATION À L'INVITATION**

1) À la page 19 de 25, ANNEXE C : CRITÈRE D'ÉVALUATION TECHNIQUE

SUPPRIMER : toute la section.

INSÉREZ :

**ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES**

**1. Aperçu**

- a. Dans le présent aperçu, les énoncés et les besoins s'appliquent aux critères obligatoires et aux critères d'évaluation cotés par points.
- b. Pour montrer son expérience et celle de son personnel (c.-à-d. les ressources), le soumissionnaire doit fournir tous les détails sur le cours, à savoir l'endroit où le cours a été présenté et le moment (le mois et l'année) et les moyens (activités réalisées ou responsabilités assumées) qui ont permis d'acquérir les qualités ou l'expérience précisées.
- c. Des expressions comme « au cours des cinq (5) dernières années » utilisées dans la présente demande de soumissions signifient « au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la demande de propositions ». Si la date de clôture de la DP est changée après la publication initiale de celle-ci, le soumissionnaire peut considérer que cette durée est mesurée à partir de la date de clôture initiale ou de la date de clôture finale, à moins d'une indication contraire dans une modification apportée à la DP.
- d. Le soumissionnaire doit également utiliser le numéro unique du point ainsi que le titre/la description correspondant dans ses réponses aux critères d'évaluation.

**2. Critères obligatoires**

Pour montrer qu'il répond aux exigences obligatoires, le soumissionnaire peut utiliser le tableau ci-après. Remarque : Il ne faut pas se contenter de reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Le soumissionnaire doit répondre aux exigences obligatoires correspondantes en donnant une description qui explique, montre, confirme et justifie ses qualifications ou la démarche qu'il compte adopter pour répondre au besoin. Il doit montrer qu'il répond aux exigences obligatoires ou indiquer où se trouve l'information dans la soumission (p. ex. numéro de section/volume, numéro de page, etc.) dans la colonne « Justification ».

Item	Mandatory Requirement	Met/Not Met	Substantiation
O1	La ressource proposée doit être un professionnel en gestion de projets (PMP) détenant une accréditation valide. <b>Remarque</b> : Une preuve d'accréditation doit être fournie.		
O2	La ressource proposée doit avoir animé au moins neuf (9) cours sur les principes fondamentaux de la gestion de projets au cours des trois (3) dernières années.		

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**